

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la
dénomination « Jambon du Kintoa »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Jambon du Kintoa » par [l'arrêté du 5 août 2016 relatif à l'appellation d'origine contrôlée « Jambon du Kintoa »](#) prend effet au 25 août 2016, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.